



ARRETE MUNICIPAL n°46/2021

**Autorisation stationnement d'échafaudage du 18 mai 2021 au 18 juin 2021
rue de Bel Air (en face de l'Espace Culturel)**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L. 2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande d'autorisation en date du 25 avril 2021, déposée par BATICREATEUR 44 LE TY BATISSEUR 57, rue des Vignerons 44220 COUERON, afin de procéder à la réalisation d'un muret rue de Bel Air.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

Considérant l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : Du 18 mai 2021 au 18 juin 2021, le pétitionnaire est autorisé à stationner un échafaudage sur le trottoir rue de Bel Air (en face de l'Espace Culturel). La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police intercommunale, au demandeur.

Le 18 mai 2021

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**

